

Le présent versement et reclassement
et nomination de ~~MAKAKA~~
Bibila (Surt v), Attaché des S.F. de
classe A 2, échelon II des Services
Administratifs et Financiers - SAF -
(indication de la fonction).-

MAKAKA, MAKAKA,

(/ISAR :

- (/u la Constitution du 6 juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 075/79 du 7.12.79 portant ratification de l'Ordonnance n° 018/74 du 23.1.74 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 6 juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u la loi n° 59/73 du 30.11.73 dans les cadres des catégories B, C, D et E (actuellement A, B, C et D) des fonctionnaires ;
- (/u la loi n° 62-150/73 du 5.5.73 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u la loi n° 62-155/73 du 5.7.73 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u la loi n° 62-157/73 du 5.7.73 fixant les catégories et hiérarchies des cadres et des par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u la loi n° 62-158/73 du 5.7.73 relative à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/u la loi n° 67-5/71 du 2.1.71 réglementant la prise d'effet du point de vue de la validité des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de cadres et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u la loi n° 71-247/71 du 26.7.71 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les contributions directes, l'enregistrement et le trésor (abrogent et remplacent les dispositions des articles 7, 8, 10, 13, 14, 21, et 22 de décret n° 62-126 du 29.12.62) ;
- (/u la loi n° 73-163 du 24.4.73 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u la loi n° 74-470 du 31.12.74 abrogant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-155/73 du 5.7.73 fixant les échelonnements hiérarchiques des fonctionnaires ;
- (/u la loi n° 80-630 du 27.12.80 portant blocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u la loi n° 80-755 du 2.8.80 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u la loi n° 80-748/81 du 20/8/81 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u la loi n° 80-748/81 du 2.8/81 portant organisation des ministères du Gouvernement ;
- (/u la loi n° 80-250 du 5.3.80 déterminent le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/u la loi n° 80-777 du 3.7.80 sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;

D.G.B.

D.C.F.

11

3.37

20-21

du 04. (3)

220222Z :

247 in
Custay

ARTICLE
VIS.

ARITON
ne:ó i

FRANKFURT, 10 23 OCTOBER 1987

Par le Premier ministre,

Le Garde des Sceaux, Ministre
du Travail, de la Sécurité Sociale
et de la Justice,

- Amel Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

Trésor	2
Comptable	3
Secrétaire	2
Intendant	1